



## Bureau Veritas Exploitation SAS

BV EXPL-TOURS  
8 ALL COLETTE DUVAL  
BATIMENT IRWIN  
37100 TOURS France  
Téléphone : 02 47 71 13 10  
Mail : anthony.artzt@bureauveritas.com

## A l'attention de JARDILAND

JARDILAND  
86 AVENUE DU MIDI  
47000 AGEN

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR  
ACCOMPAGNANT HANGCHA CDD10 N° 170C01463 N° 25619



**Intervention du 13/10/2025**

**Coordonnées du site :** JL141  
**Nom du site :** JARDILAND TOURS NORD  
**Latitude :** 47.4247  
**Longitude :** 0.7054

**Lieu d'intervention :**  
45 RUE VEDRINES  
37100 TOURS

**Numéro d'affaire :** 8678644  
**Référence du rapport :** 8678644/481.11.2.R  
**Rédigé le :** 13/10/2025  
**Par :** Anthony ARTZT  
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

**Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection**  
Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

*Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

## Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

*Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.*

## Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

# Synthèse

## Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M KHALED SAMIR.

## Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

### CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT : 1



Fiche n° 1 : Localisation : RESERVE  
Marque: HANGCHA Type: CDD10 n°série: 170C01463 n°interne: 25619

Avis général : **Satisfaisant.**

<b>Fiche N°1</b>	<b>CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT</b>	N° série : 170C01463
	Marque : HANGCHA	N° interne : 25619

	Type : CDD10	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2018	
	Localisation : RESERVE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M KHALED SAMIR

 **Avis général : Satisfaisant.**

### Caractéristiques

Energie(s) : <b>Electrique, Hydraulique</b> Tablier : <b>sans déplacement latéral</b>	Ensemble d'élévation : <b>mât simple</b> Marquage Constructeur : <b>CE</b>
--	---

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) : <b>1000</b>	à hauteur de levage (m) : <b>1.5</b>
---------------------------	--------------------------------------

### Équipements

Désignation : <b>Bras de fourche</b>	Vérfié : <b>Oui</b>
--------------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : <b>1000</b>	Nombre : <b>2</b>
-----------------------------	-------------------

Données géométriques bras de fourche

Longueur (mm) : <b>1150</b> Epaisseur (mm) : <b>60</b>	Largeur (mm) : <b>160</b>
---	---------------------------

### Suspentes

(2)  
Suspentes

Nature : <b>CHAINE</b> Types : <b>A MAILLE JOINTIVE</b>	Désignation : <b>LEVAGE</b>
--	-----------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : <b>19.05</b>	Type : <b>3X4</b>
-------------------------	-------------------

Nombre de suspentes : <b>1</b>
--------------------------------

### Aspects documentaires

#### **Carnet de maintenance**

Modification importante : <b>Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance</b>
--

### Charges et essais

Essais : <b>Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)</b>
---

#### **Description et conditions d'exécution des essais**

(2)

Description : <b>Bras de fourche : Charge posée.</b>	Charge d'essai estimée (kg) : <b>1000</b>
--	---

## Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	5 Source d'énergie
Équipements	5.1 Dispositif de séparation générale
Suspentes	5.2 Equipements, canalisations
Appareil de mesure utilisé	6 Eclairage incorporé à l'appareil
A Aspects documentaires	6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
A.1 Carnet de maintenance	7 Cabine - poste de conduite
A.2 Affichage capacité	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8 Organes de service et de manoeuvre
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon	8.2 Interdiction d'emploi
A.11 Identification de l'accessoire	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.14 Notice d'instructions	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.17 Rapports de vérification	8.5 Identification des organes de service
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.6 Retour automatique au point neutre
1 Accès installés à demeure	8.7a Avertisseur sonore
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
3 Charpente	8.15 Autre(s) organe(s) levier timon
3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin	9.1 Attaches
3.10 Mât	9.2 Dispositifs de préhension
3.11 Tablier, butées	9.4b Suspentes chaines
4 Châssis	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
4.4 Organes de roulement	10 Mécanismes
4.5 Ossature - Contrepoids	10.1 Limiteur de vitesse
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	10.12 Freins de stationnement
	10.16 Freins de translation
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.37 Sécurité de timon
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10